Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Rajeb 1447
26 Décembre 2025

N° 173

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3413**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3413**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3416**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3419**
Homologation de résolutions **3420**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3420**
Avis aux créanciers **3425**
Convocations
Sociétés anonymes **3427**
Autres sociétés **3429**
Actes Administratifs
Avis au public **3430**
Divers
Avis au public **3431**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société à constituer : Société communautaire locale AL khedhawria

Type d'entreprise : local

Le montant du capital souscrit de la société : cinq mille dinars

Adresse prévue pour le siège social : AL khedhawria jelma Sidi Bouzid

L'objet de l'entreprise : Production agricole, plantation d'arbres fruitiers, élevage et autres services agricoles.

La durée précisée de la société : est de 25 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : Le 19 décembre 2025 au tribunal de première instance de Sidi Bouzid, sous le numéro 315

Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en numéraire, et le montant à verser immédiatement : 5 mille dinars pour 17 parts.

Délai ouvert de souscription : 20 jours à compter de la date de parution, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant expiration des délais requis.

Les fonds de souscription doivent être déposés sur le compte de la société ouvert à la Banque tunisien agricole à Sidi Bouzid

Date de la première assemblée générale : 07 novembre 2025

Lieu de l'assemblée générale : Le siège social de l'entreprise est situé à AL khedhawria Jelma, Sidi Bouzid.

Khadraoui Jamel ; Demeurant à Jelma : 98999173

Khadhraoui Malek ; Demeurant à Jelma : 95144436

Khadhraoui Nizar ; Demeurant à Jelma : 96013920

Khadhraoui Rakib ; Demeurant à Jelma : 24393247.

2025X01725SODB1

Constitution de société communautaire locale de transport

Nom de la société à constituer : IM EXCELLENT Société Communautaire Locale de Transport

Type de société : Locale

Montant du capital social disponible à la souscription : 10 000 dinars (dix mille dinars).

L'adresse du siège social : Rue Abdel Rahman Nasser, Bardo 2000.

L'objet social de la société : le transport de passagers dans le Grand Tunis.

La durée de la société : 99 ans.

Le nombre d'actions à souscrire, leur équivalent en numéraire et le montant à payer sont les suivants : 10 actions au prix de 10 000 dinars tunisiens.

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution d'une épargne : Si la société réalise un bénéfice net à la fin de chaque exercice comptable :

- 15 % sont affectés à une épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital social.

- 20 % sont affectés à des actions sociales, culturelles et environnementales.

- Le solde de l'excédent peut être réparti, dans la limite de 35 %, par décision de l'assemblée générale.

Période de souscription :

- Du 25/12/2025 au 10/01/2026, avec possibilité de clôture anticipée si la souscription est finalisée avant l'expiration de cette période.

Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive : L'assemblée générale constitutive se tiendra le dimanche 11 janvier 2026 à 10 h 00 au siège social de la société. L'invitation sera diffusée par voie de publication au Journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens. Cette annonce a également été affichée à la Délégation du Bardo et à la mairie du Bardo.

Fondateurs :

Ilyes Ben Salah Madder, demeurant à Bardo, numéro de téléphone 22575391

Oussama Ben Ilyes Madder, demeurant à Bardo, numéro de téléphone 40626353.

2025404380SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice : Article 164 du Code des sociétés commerciales

Augmentation de capital de 4600.000 DT

Société MMJ POWER SA

Siège : Rue de l'Argent, immeuble Fatma, Les Jardins du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1634345 E

1. Dénomination : MMJ POWER

2. Forme juridique : Société Anonyme

3. Capital actuel : 13 577.000 Dinars Tunisiens divisés en 1 357 700, actions nominatives de 10 DT chacune.

4. Augmentation de capital : 4600.000 DT par l'émission de 460 000 actions nouvelles de 10 DT chacune à souscrire en numéraires et à libérer en totalité lors de la souscription.

5. Siège social : Rue de l'Argent, Immeuble Fatma, les Jardins du Lac 1053 Tunis - Tunisie.

6. Objet social : Production de l'électricité à partir de l'énergie renouvelable

7. Durée : 99 ans

8. Date et lieu de dépôt provisoire du P.V : Registre national des Entreprises le 23/12/2025 sous le n°14107

9. Avantages particuliers : Néant

10. Conditions d'admission aux assemblées : Actionnaire titulaire d'au moins une action depuis 5 jours

11. Répartition du résultat : 5 % réserves légales; 6 % Dividendes;

Le reliquat 'sera affecté ou distribué selon décision de l'AGO.

12. Répartition du boni de liquidation : Proportionnellement à la participation au capital.

13. Banque : Banque ZITOUNA Agence Central sous le N°250000000000 69723703

14. Délai ouvert pour la souscription : 15 jours à partir de la publication au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

15. Mandataire : Directeur Général Adjoint : M. Ala Eddine Elloumi, Tunisien, demeurant à la Résidence Elyes Riadh Al Andalous, Ariana.

2025R03654SANB2

Notice d'information aux actionnaires

Augmentation de capital en numéraire

SOCIETE ALUFOND

Société anonyme

Au capital de 3 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 1139399 J

Affiliation CNSS : N° 292838-92

Dénomination de la société : ALUFOND

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 3 000 000 dinars

Siège social : Z.I du Jbel Oust Km 21, Route de Zaghouan, délégation Bir Mcherga, Gouvernorat de Zaghouan

Objet social : fonderie des métaux en aluminium

1) Augmentation de capital : l'assemblée générale extraordinaire du 8/12/2025 a décidé une augmentation de capital en numéraire de 2 780 000 DT avec suppression du droit préférentiel de souscription assortie d'une prime d'émission de 9 720 000 DT.

2) Dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire dudit procès-verbal est déposé au Registre National des Entreprises le 24/12/2025 sous le n°202527409.

3) Nombre d'actions à souscrire : 27 800 actions nouvelles nominatives d'une valeur nominale de 100 DT avec une prime d'émission de 349,640 DT chacune à libérer en totalité à la souscription portant ainsi le capital actuel de 3 000 000 Dinars à 5.780.000 Dinars.

4) Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription seront versés à la Banque Zitouna dans un compte indisponible sous le numéro 25015000000155192735

5) Délai de souscription : quinze (15) jours à partir de la date de la parution de la présente notice d'information au JORT, avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

2025R03662SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

SOCIETE LES INDUSTRIES METALLURGIQUES DU SUD; - SA

Identifiant Unique : 1521494S

Forme Juridique : Société Anonyme

Capital social : 6.752.000 Dinars

Siège social : 14 Avenue Habib Bourguiba Sfax

Usine : Route Aguereb km 31 Sfax

Objet social : La fabrication de barres profilées et ronds à béton

Date et lieu de Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée : Une copie originale du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22/12/2025 à 10 heures du matin, enregistré à la recette des finances de Tina - Gabès le 24/12/2025 sous le N° de Quittance M075792 et le Numéro d'Enregistrement 25503560 a été déposée au Registre National des Entreprises le 25/12/2025, annonce numéro AC2025208146, Bulletin n°276.

Le montant de l'augmentation du capital : 3.354.950 dinars par voie d'apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription à libérer totalement à la souscription, avec une prime d'émission de 4.145.040,725 dinars entièrement libérée.

Nombre d'actions à souscrire : 335.495 actions à la valeur nominale de 10 dinars l'action avec une prime d'émission de 12.355 dinars par action.

Délai de souscription : à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation de la totalité de l'augmentation du capital.

Lieu et banque de dépôt : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert auprès de l'AMEN BANK-Agence Centre d'Affaires Sfax, sous le N°07 119 048134000027806.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

2025R03696SANB2

Notice d'information

ALIZEE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 15 000 000 Dinars

Identifiant Unique au R.N.E : 1811175T

1) Dénomination sociale : ALIZEE HOLDING.

2) Forme de la société : Société anonyme.

3) Capital social : 15 000 000 dinars.

4) Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Tunis Carthage.

5) Objet social : La prise de participations dans d'autres sociétés quelle que soit leur forme et leur objet etc.

6) Durée de la société : 99 ans à partir de sa constitution.

7) Augmentation de capital : l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2025 a décidé deux augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant total de 11 200 000 dinars à réaliser comme suit ;

a) Une augmentation par compensation de créance d'un montant de 6 000 000 dinars.

b) Une augmentation en numéraire d'un montant de 5 200 000 dinars

8) Dépôt du projet de l'augmentation : un exemplaire dudit procès-verbal est déposé au Registre National des Entreprises le 22/12/2025 sous le n°14104, numéro du certificat 2025193767.

9) Nombre des actions à souscrire : 112 000 actions nouvelles nominatives d'une valeur nominale de 100 dinars chacune à libérer de la totalité à la souscription.

10) Répartition du résultat : conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

11) Versement des fonds provenant de la souscription:

a) par compensation de créance échue sur la société d'un montant de 6 000 000 dinars.

b) les fonds provenant de la souscription d'un montant de 5200 000 dinars seront versés au compte de la BIAT Agence Charguia II compte indisponible n°08601000193200734341.

12) Délai de souscription : Quinze (15) jours à partir de la date de la parution de la présente notice d'information au JORT, avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

2025404371SANB2

«SAFAS TUNIS SA»

Société anonyme - Non résidente

Capital social : 9.400.000

Siège social : Route de Sousse Km 5 - 2014 Mégrine

Identifiant Unique : 0841199L

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21/8/2025 enregistré à la Recette des Finances à Mégrine le 10/11/2025 sous le QN°M092650 EN°25708606.

- Les administrateurs ont décidé d'approuver les états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2024 et de nommer en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années :

* Monsieur Matteo Pasqualotto ;

* Monsieur Moez Jemai ;

* Monsieur Paolo Pasqualotto.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 24/11/2025 sous l'Identifiant Unique N°0841199L.

2025404375SANB2

Société CARAVEL

S.A au capital social de : 48 151 860 DT

Boulevard Mohamed Bouazizi Immeuble Maghrebia - 1080 Tunis

I.U : 1159694Z

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CARAVEL, tenue le 21/8/2025, enregistré à la Recette des Finances de Charguia - Tunis le 3/11/2025 sous le n°25713397, quittance n°M124363, et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 10/12/2025 sous le n°2025P97923711, il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

2. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024, portant sur les conventions réglementées visées aux articles 200 et 475 du esc.

3. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024.

4. Quitus donné aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs : Monsieur Abdelaziz ESSASSI, Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI, La société Union Financière Holding, et nomination de la société Union Financière en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de trois (03) années, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027.

7. Nomination du cabinet GS Consulting, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois (03) années, mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

8. Pouvoirs donnés au porteur du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2025404379SANB2

Notice

Augmentation du capital

Alternative Capital Partners

Société anonyme

Au capital de 310 000 dinars

Siège social : Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant unique : 0973042W

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23 décembre 2025, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, le 23 décembre 2025, sous le numéro 25504531, quittance n°9700 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises, le 24 décembre 2025 sous le numéro de quittance de dépôt 2025P73786109, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 200 000 Dinars pour le porter à 510 000 Dinars par l'émission de 20 000 actions nouvelles de 10

Dinars chacune par apport en numéraire. Les actions nouvelles seront libérées en totalité lors de leur souscription.

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible ouvert auprès de l'ATB, Agence Les Berges du Lac, sous le numéro : 01902047119201685668.

2025404387SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Yazaki Automotive Products Tunisia YAPT

Société à Responsabilité Limitée

Non-Résidente - Totalement exportatrice

Capital social : 10.000 Dinars

Siège social : GP 8, Route de Tunis, Bouchkara, Elalia, BP 65 Laazib, 7026 Bizerte

I.U : 1226147C

Suivant Mandat Spécial du 17/10/2025 (enregistré à la Recette des Finances El Alia le 2/12/2025 sous QN°M045392 EN°25801529), le Gérant a décidé :

- De déléguer le pouvoir de signature bancaire au profit de Mr Nizar Zouari, Mme Aroua Smirani, et Mr Sabri Beldi ;

- De déléguer le pouvoir de signature administrative et de représenter la société devant toute autorité administrative et judiciaire tunisienne au profit de Mr Nizar Zouari de façon individuelle;

- De déléguer le pouvoir de signature administrative et de représenter la société devant toute autorité administrative et judiciaire tunisienne au profit de Mr Ahmed Ben Hassine de façon individuelle.

Un exemplaire du Mandat Spécial a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique N°1226147C en date du 15/12/2025

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 21/10/2025 (enregistré à la Recette des Finances El Alia le 6/11/2025 sous QN°M042586 EN°25801391)

- Les associés ont décidé de révoquer Monsieur Safouane Hakiri de son mandat de gérant

- Un exemplaire du PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique N°1226147C en date du 12/12/2025.

2025404376SRLB2

Cessation d'activité et liquidation de la société

Société INTEGRAL ADVISORY SARL

Capital : 10.000 dinars

Immeuble tour de bureau centre urbain nord appt 3-3 - 1082 Menzah

Identifiant unique : 1720148K

Suivant procès-verbal de l'AGE en date du 25/9/2025 et enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 3/10/2025 sous le n°25711929 quittance n°M115298 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9/10/2025. Il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution et cessation d'activité de la société.

- Nomination de Mr Zouhair Sammoud, titulaire de la CIN n°06325691 délivrée le 16/6/2008, et de Mr Mohamed Khalil Zouari, titulaire de la CIN n°08329587 délivrée le 21/12/2012, en tant que liquidateurs de la société.

2025404384SRLB2

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

Société «AL AMAL MEDICAL SARL»

004 - IM BELKAHIA Av Bourguiba, Bizerte - 7000

Identifiant unique : 1491832/X-B-M-000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2025 enregistré à la recette des finances rue Tarek Ibn Zied Bizerte le 16/12/2025 quittance n°M107748 sous le n°25508962, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 17/12/2025

Il a été décidé ce qui suit :

- Constatation de la cessation d'activité et de la liquidation de la société et nommer un liquidateur, Mr Raouf Guetari, avec plein pouvoir.

- Fixer le siège de liquidateur, au bureau : Mr Raouf Guetari, sis 71 Radhia Hadad 3ème étage -Tunis 1000.

- Les oppositions éventuelles et les dettes seront reçues avec leurs justifications chez le liquidateur dans un délai d'un mois à partir de la publication au JORT.

2025404389SRLB2

Cessation d'activité et liquidation de la société

Société ZOLLNER ELECTRONIQUE TUNISIA SARL

Capital : 1066000 dinars

Z.I Route Tabarka Béja 9000

Identifiant unique : 1030296G

Suivant procès-verbal de l'AGE en date du 3/11/2025 et enregistré à la recette des finances de Béja en date du 3/12/2025 sous le n°25709476 quittance n°M089442 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 19/12/2025. Il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution et cessation d'activité de la société.

- Nomination de Mr Taoufik Zouaghi, titulaire de la CIN n°05419215 en tant que liquidateur de la société.

2025404393SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à un contrat enregistré à la recette des finances de Mornag le 12/12/2025 sous le numéro d'enregistrement 25203385, et le

numéro de quittance M090299, Monsieur Hassan ben Salim ben Nasr Al-Naili, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00865949 délivrée en Tunisie le 11/01/2022, résident à Tarhuna Mornag ben Arous, a vendu à Monsieur Chaabane ben Hussein bin Ali Al-Adouli, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00892676 délivrée en Tunisie le 02/4/2025, résident à Doukkali Mornag ben Arous, Tout le fonds de commerce exploité dans le magasin situé à l'avenue Habib Bourguiba Mornag Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être reçues à l'adresse du vendeur située à Tarhuna Mornag Ben Arous, au plus tard 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République tunisienne.

Cette annonce de la vente du fonds de commerce a été publiée dans les journaux Al Shourouk et Le Quotidien le 19/12/2025.

2025R03653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de Mornag le 16/12/2025, enregistrement n°25203416, reçu n°091060, Awatef Salemi a vendu à Sabrine Mabrouki un fonds de commerce d'enseignement de cours particuliers à Bir Jedid, El Khalidiya. Les oppositions peuvent être formulées à la même adresse dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT. Cet avis est publié au journal Achourouk le 23/12/2025.

2025R03663FCCC2

Avis

En vertu d'un A.S.S.PV du 20/11/2025 enregistré à la Recette des Finances Sidi Hassine le 20/11/2025 Reçu N°025793 M enregistrement N°25204980, Mm Samia Bent Mohamed Hedhli (CIN n°04729858), a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels Commerce dans le local commercial utilisé pour le commerce de gros de produits alimentaires, situé au 2, rue Sidi Souheil (anciennement rue 4668), Zahrouni, Tunis, à la société «ALIMENTAIRE - ZITOUNA» (SUARL) (MF : 1772655/L) en la personne de sa représentante légale et mandataire, Mme Dalel Bent Mohamed Al-Khelifi (CIN n°09209545), les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dont le siège social est situé au 23 rue Khalid Ibn Al-Walid 2045 Al-Aouina, Tunisie dans les 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce.

Le présent est paru au journal Le Quotidien le 25/12/2025.

2025R03664FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/12/2025 enregistré à la recette des finances de Médenine le 10/12/2025 sous le n°25207630, Monsieur Abderrazak El Amjad titulaire de la CIN n°05722787 délivrée à Tunis le 29/12/2011 et de l'IU n°1228159Q a vendu à Monsieur Moussa Bayouli titulaire de la CIN n° 13410131 délivrée à Tunis le 26/10/2011 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue 02 mai Médenine en pizzeria sous le nom pizzeria Al batrik.

Les oppositions seront acceptées à partir de la publication du présent avis au JORT pour un délai du 20 jours chez l'acheteur au siège du fonds de commerce.

Avis publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 23/12/2025.

2025R03668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par maître Zaaba Med Cherif avocat à Tunis le 15/12/2025 et enregistré à la recette des finances Alyasminette Ben Arous sous le numéro 25205043 quittance n°M063171.

Mr Wajih El Mabrouk a vendu à Mr Hazem Badri la totalité du fonds de commerce «vente fruits secs» situé à «Manaret El Madina» N°7 Nouvelle Madina Be Arous.

Toute opposition doit être signifiée au vendeur à l'adresse du fonds de commerce sous indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT passé ce délai toute opposition est considérée nulle et non avenu.

Le présent avis a également été publié au journal le Quotidien le 25/12/2025.

2025R03675FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté du 15/07/2022 enregistré à la commune d'Enfidha le 15/7/2022 et enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 22/10/2025 sous le numéro M064008, il a été procédé à la vente de la part de madame Saida Bent Hechmi Giga domiciliée à cité wafa Enfidha au profit de Intisar Bent Ahmed Knani au profit de son frère Anis Knani domicilié à cité wafa Enfidha la totalité du fonds de commerce existant avenue la République Enfidha destiné magasin de vente produits alimentaires avec tous ses facteurs physiques et moraux.

Les oppositions sont reçues au domicile de l'acheteur sis à cité wafa Enfidha dans un délai ne dépassant les 20 jours de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 24/12/2025.

2025S01707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Hechmi Hadj Khlifa avocat à Mahdia et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 11/12/2025 sous le numéro 25208310; Mme Arwa Ben Abdesslem ayant l'identifiant unique numéro 1820187Z cède à Mme Monia Jennen avec toutes les garanties légales la totalité du fonds

de commerce d'une buvette sise à l'avenue Habib Bourguiba à Mahdia. Les oppositions doivent se faire auprès de Maître Hechmi Hadj Khlifa à son adresse à l'avenue Béchir Sfar Mahdia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 20/12/2025.

2025S01708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/12/2025 signé à la commune de Sousse, le 10/12/2025 enregistré à la recette des finances Rue Mohamed Maarouf, Sousse, le 10/12/2025 sous le n°25202661 quittance n°M102371 Monsieur Mohamed Ali Errais titulaire de la CIN n°05576541 demeurant à rue Boulogne Billancourt Sousse, a vendu à La STE ERAIS identifiant unique n°Y0454969, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et utilisé pour tout commerce, de superficie 40 m² situé à rue Boulogne Billancourt à Sousse

Toutes les oppositions doivent être adressées à l'acheteur sis au local du fonds dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 25/12/2025.

2025S01709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 01/12/2025, enregistré à la recette des finances à Akouda le 3/12/2025, quittance N°M047718, enregistrement N°25202950 Mme Leila Belhadi a vendu à Mr Nazir Belgaroui le fonds de commerce pour vente, achat et location de vêtements de mariage et similaires situé à la Rue de la République Akouda Sousse avec tout ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien daté le 24/12/2025.

2025S01710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/12/2025 et enregistré à la recette des Finances Route de Tunis - Sfax le 9/12/2025 sous le numéro 25205045; le gérant de la société «Motivo Store», a vendu à Monsieur Fares Bouassida, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un local pour la vente des téléphones portables; exploité au local sis à route Saltania Km 3.5 - Sfax, inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 1646192V.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour de Cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Chourouk du 19 décembre 2025 numéro IP0425/1993.

2025X01717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, en date du 10/12/2025 enregistré à la recette des finances Route de Tunis le 15/12/2025 sous le n°25205132, quittance n°M0125651, Khaled Bouzguenda titulaire de la C.I.N. n°01313970, a vendu à Siwar FEKI titulaire de la C.I.N. n°11014586 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à route Saltania km 3.5 Sfax, destiné à l'activité de «vente des volailles et dérivés».

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce à Route Saltania km 3.5 Sfax dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié le 23/12/2025 au journal Le Temps.

2025X01718FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 18/12/2025, enregistré à la recette des finances route Tunis Sfax en date du 19/12/2025, N° de quittance M127054 enregistrement N°25205190, Mme Zaineb Grati titulaire de la CIN n°11006991 a vendu à Mme Omaima Affes titulaire de la CIN n°11168733 la totalité du fonds de commerce sis à Route Tunis Km1 Imm Gheffi Sfax.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Wassim ben Makhlouf Avocat à la cour rue Taher Sfar imm centre marhaba A 19 Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 25/12/2025

2025X01726FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation du 18/11/2025 rédigé par Maître Khelifie Chayma enregistré à la recette des finances sous le numéro 259/09 journal mensuel 176. Monsieur Ajangui Mohamed a donné la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis 66 rue Mostfa Mohsen Borj Elouzir Ariana à son fils Ajangui Jamel Cet avis a été déjà publié au journal Echourouk le 10/12/2025. Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au j.o.r.t entre les mains de Ajangui Jamel sis 66 rue Mostfa Mohsen Borj Elouzir Ariana.

2025404370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 20 Février 2023 et légalisé par signature le 20/02/2023 rédigé par Maître Adel Dabbabi et enregistré à la

recette des finances de Charguia, le 23 Février 2023 sous le numéro 23201375, quittance numéro M027105, la société « STE TOYOTA AUTO DISTRIBUTION TAD », société à responsabilité limitée, I.U : 0769420K, vend et cède à monsieur Laaroussi Touhami, titulaire de CIN n°06513532, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité pour la vente de pièces de rechanges sis à 1 rue Mohamed Chneick Cité Khadra Tunis.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur monsieur Laaroussi Touhami à l'adresse du fonds de commerce susmentionné, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au Journal Officiel «J.O.R.T».

Cette annonce a été publiée dans deux journaux le Quotidien et Achourouk le 20/12/2025.

2025404373FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 15/12/2025 enregistré à la recette des finances Manzel Bourguiba le 16-12-2025 N° de quittance M100685, N° d'enregistrement 25204010, M. Bouhelwan Abdel Karim C.I.N N°08102309, domicile élu à Om Hani Gabetna 2 Menzel Bourguiba Bizerte, a vendu à Mr Zaroui Mohamed Ali C.I.N N°00578370 domicile élu rue Tborsek Cité Erafaha Ariana, tout un fonds de commerce de boulangerie sis à Om Hani Menzel Bourguiba Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de Maître Tahri Abdel Moumen avocat à la cour de cassation au nom de la société tahri d'avocatie et arbitrage sis au 26 rue Ahmed Tlili centre zarrouk, Tunis domicile élu où une copie du contrat est déposé, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk le 24/12/2025.

2025404390FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 11/11/2025 enregistré à la recette des finances de Marsa Tunis en date du 3/12/2025, quittance n°150227 enregistrement n°2530826, Mme Afifa Bent Hamadi Gabsi a loué à la Sté Elite Relax Industrie représentée par son représentant Alaa Eddine Zammali, la totalité du fonds de commerce "gérance libre", destiné vente matelas, literie et meuble, dans le local sis 02 rue Okba Ben Nafaa Sidi Daoued Marsa qui ouvre sur la route de Carthage

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 24/12/2025.

2025R03651FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/11/2025 enregistré à la Recette des Finances, à Kabbaria, le 15/12/2025, Quittance n°M084734, Enregistrement N°25302939, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à Monsieur Amir Touihri, demeurant au 24 rue 4234, Ezzahrouni, Tunis, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volailles et dérivés et des produits emballés, situé au 86 rue Ammar Moussli, Ibnou Sina, à compter du 15/12/2025.

Cet avis publié au journal le quotidien le 24/12/2025.

2025R03676FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un contrat daté du 5/11/2025, enregistré auprès du Bureau de Recettes des Finances de Manzah 6 - Tunis, sous le reçu numéro M137323, numéro d'enregistrement 25308898, en date du 6/11/2025.

La société ENVIE GOURMANDE, MF: 1660636 M, représentée par son mandataire, Monsieur Mohamed Hachemi Sebaï, a loué à Monsieur Mustapha Ben Al Hattab Ben Mustapha Brouta, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 04628819 délivrée le 3/11/2009, le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels, situé à Cité Jamil, Manzah 6, Passage Al Attax, numéro 16.

Cet avis a été publié dans le journal Quotidien le 17/12/2025.

2025404382FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Association : Association Galaa pour la culture et le développement humain et de divertissement.

Adresse : 32 Rue Gharnatha Tataouine 3200

Objet : Culturelle, de développement et récréative.

Objectifs :

Contribuer à la diffusion de la culture de la conscience volontaire et du sens civique auprès des femmes et des jeunes.

Contribuer à la création d'une dynamique culturelle et créative au sein du tissu de la société civile.

Contribuer à stimuler l'esprit d'innovation et la diversité intellectuelle et culturelle au sein de la société.

Contribuer à l'instauration d'une culture de la paix et de la cohésion sociale.

Contribuer à la diffusion des concepts du développement durable auprès des différents contributeurs.

Contribuer à la diffusion des concepts et des valeurs humaines et au renforcement des principes et des comportements positifs au sein de la société.

Membres de l'association :

Présidente : Feiza Bouajila

Trésorière : Nesrine Sabbah

Secrétaire générale : Yazal Kadri

Membres : Amel Houta, Rabeb Rhouma.

2025X01714APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Ahrar el Kram Culturelle

Siège : Parc urbain le Kram

Objet : Constitution d'une association à vocation culturelle.

Objectifs :

- Contribuer au développement de la scène culturelle et artistique dans la région le Kram et ses environs.

- Participer à la promotion du patrimoine culturel local et national, en coordination avec les services compétents du Ministère de la Culture.

- Etablir des relations de coopération et de partenariat avec les associations et institutions culturelles, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Membres :

- Ahmed Ben Hssan : Président de l'association

- Omar Hlila : Secrétaire général

- Fadwa Hfidhi : Trésorière.

2025404383APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des résidents de Panorama

Centre Urbain Nord

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 27 septembre 2025, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 29 septembre 2025 sous le numéro 25704201 et le reçu n°62531, Monsieur Khalil Hafhouf a été élu Président et Monsieur Pascal Rivière Trésorier.

2025404386APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

- Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hedi Nouira Tunis.

- Partie saisie : SOCIETE GRISSA DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION «GMC», société à responsabilité limitée, dont le siège est à l'avenue de l'indépendance Ouerdanine, inscrite au registre national des entreprises identifiant unique sous le N°06840726 P.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts objet du titre foncier n°42128 Monastir d'une superficie de 3288 m², dénommé «WESLATI» sis à Cité 14 Janvier Ouardanine.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 90 420 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 21/01/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01711VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hedi Nouira. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

La société medica sud plus, société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 584225/K, caution hypothécaire, dont le siège social est situé à Sfax, immeuble Palmarium, bloc A, n°17.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la Cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation des immeubles saisis : la totalité de la propriété dénommée "essadeka" objet du titre foncier n°88553 Sfax, consistant en un appartement sis au 4ème étage de l'immeuble situé à Sfax avenue Majida Boulila, d'une superficie de 59 m² ainsi que les parts indivises communes y afférentes.

Mise à prix globale : la nouvelle mise à prix après le rabaissement de prix de 40% est fixée à la somme de soixante dix mille huit cent Dinars, (70.800.000 DT), prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à la somme de trois mille sept cent trois Dinars, 756 Millimes (3.703.756DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 26/01/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S01716VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hedi NOUIRA. Elisant son domicile chez la société arabe de recouvrement (Arab debt recovery), immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B2449522006, matricule fiscal n°974893NAM000, dont le siège est sis au 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Partie saisie :

La société des services agricoles «el khir», société anonyme inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B1653772008, matricule fiscal n°1061195 Y, dont le siège social est situé à la route de Ouedi Béja Nord 5190 sidi Alouane Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n° 798398-S.

Désignation des immeubles saisi : la totalité de la propriété dénommée "el khir" objet du titre foncier n°40206 Mahdia sis à la délégation de sidi Alouane gouvernorat de Mahdia, d'une superficie de 6203 m². Il s'agit d'un terrain agricole contenant une huilerie équipée.

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme d'un million deux cent sept mille vingt Dinars, (1.207.020.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 26/01/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Mahdia pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S01717VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B18788 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Rami Ben Salem Ben Mohamed Haddar CIN 08772852 demeurant à la route de Gabès km 4 Sfax "INST MECANISME GAZ AUTO".

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Gabès km8 impasse Miled Thina gouvernorat de Sfax d'une contenance de 532.85 m² délimité du coté sud par Sté SORETOL, du coté est par Mezghanni, du coté nord par Lotfi Haddar et du coté ouest par Raouf Malak contenant une villa d'une superficie de 201.17 m² composé de 4 chambres, une cuisine, une salle de bain et une réserve d'eau.

L'immeuble est équipé en électricité et l'eau potable.

Mise à prix : (300.000.000dinars) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 28/01/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01720VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Hichem Kassis CIN 01275429 domicile élu chez maître Wajdi Mhiri sis au 3 rue Destri 1er étage bureau n°10 Lafayette 1002 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «hichem» objet du TF n°87238 Sfax demeurant à la route Saltnia Km15 Saadi Sfax et à 2 km cette route et à 1.1 km environ de la route Mahdia d'une contenance de

4504 m² divisé à 3003 parts consistant en 2 parcelles, la parcelle n°4 d'une superficie de 3003 m² clôturé dans une partie par une digue en terre et contenant un puits délaissé délimitée

du coté est par la parcelle n°3, du coté ouest par Kerkni, du coté nord par feu Gargouri et du coté sud par une entrée commune qui correspond à la parcelle n°8 d'une superficie de 1501m².

L'immeuble est délaissé et à proximité de l'eau potable et l'électricité.

Mise à prix : (75.075.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente lundi : le 26/01/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01721VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RNE 0751191 b sise à 10 rue Pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Abderrazek Saadaoui, CIN 02711948 domicile élu chez Mr Abdelaziz Dhaoui Feryana Kasserine 1240 et à Lahwech avenue Farhat Hached Feryena Kasserine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à Lahwech Feryana gouvernorat de Kasserine qui consiste en un terrain constructible d'une contenance de 874 m² contenant une maison délimitée du coté sud par Mohamed Hamdi, du coté est par Abdelaziz Saadaoui, du coté nord par Mohamed Saadaoui et du coté ouest par une route.

Mise à prix : (187.720.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 02/02/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kasserine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Kasserine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01722VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : la Société Tunisienne de Banque, «STB», IU RNE 1237 A, S.A. R.C : B18788 1996, sise à Tunis, rue Hedi Nouira.

La partie saisie : Hichem Ben Hssin CIN 08160222 demeurant à Bousaaid Skhira Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : Les parts indivises soient 10000 parts / 169321 dans l'immeuble dénommé "habiba" objet du TF n°27500 Sfax sis à délégation skhira bousaaid elhthara Sfax d'une contenance totale de 169321 m² composé de 8 parcelles :

La 1ère parcelle correspondant à la parcelle n°21 sise à skhira bousaaid elhthara d'une contenance de 13303 m² contient des arbres dont la plupart desséchés, elle est délimitée du coté sud par Mhadeb ben Zafzaf, du coté est par Boubaker Chibeni du coté nord par un voisin et du coté ouest par une piste.

La deuxième parcelle correspondant à la parcelle n°82 sise à Skhira Bousaaid Elhthara Sfax d'une contenance de 10/40 m² délimitée du coté sud par Samir Ben Hsin du coté est par Mefteh Ben Hsin du coté nord par Boubaker Chibeni et du coté ouest par une piste.

La 3ème parcelle correspondant à la parcelle n°87 sise à skhira bousaaid elhthara d'une contenance de 23648 m² contenant 70 oliviers de petite taille, délimitée du coté sud par Hedi Ben Hsin du coté est par Tahar Dabar, du coté nord par Samir ben Hsin et du coté ouest par une piste.

La 4ème parcelle correspondant à la parcelle n°89 sise à Skhira bousaaid elhthara d'une contenance de 6600 m² contenant 10 oliviers, délimitée du coté sud par Mefteh Ben Hsin, du coté est par Tahar Dabbar, du coté nord par Moncef ben Hsin et du coté ouest par une piste.

La 5ème parcelle correspondant à la parcelle n°93 sise à skhira bou saaid elhthara d'une contenance de 8291 m² délimitée du coté sud par une piste, du coté est par la parcelle n°95, du coté nord par la parcelle n°92, du coté ouest par la parcelle n°91, elle est une terre en friche.

La 6ème parcelle correspondant à la parcelle n°102 sise à skhira bou saaid elhdara d'une contenance de 51004 m² contenant 600 oliviers, délimitée du coté sud par la parcelle n°76, du coté est par la parcelle n°103 et la parcelle n°75, du coté nord par une piste et coté ouest par la parcelle n°197 et du coté 198.

La 7ème parcelle correspondant à la parcelle n°106 sise à skhira bou saaid elhdara d'une contenance de 32884 m² délimitée du coté sud par la parcelle n°109 du coté est par la parcelle n°107, du coté nord par une piste et la parcelle n°107 et du coté ouest par la parcelle n°105.

La 8ème parcelle correspondant à la parcelle n°99 sise à skhira bou saaid elhdhara d'une contenance de 23353 m² contenant 2500 oliviers de petite taille, une maison d'une superficie de 150 m² composée de 4 chambres, une cuisine, une salle de bain, un hall, une toilette et une véranda, délimitée du coté sud par une route, du coté est par une piste, du coté nord par Mefteh Ben Hsin.

Mise à prix : (65.132.617 dt) frais en sus

La date et lieu de la vente : mercredi le 28/01/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01723VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Chokri Chniti, gérant de société CIN n°04675258 demeurant au n°1 rue Gabès cité Essaaid Mannouba Alouesta gouvernorat de Mannouba (débiteur hypothécaire).

2/ Rahma Bent Mohamed Essaied Dhaw épouse Chniti CIN n°04746933 demeurante au n°10 rue 4720 cité Ezzehour Elhrairiya Tunis (tiers détenteur).

Le fol enchérisseur : Mohamed Ali Dhaw CIN 04716167 demeurant à 10 rue 4720 Hrayriya cité Ezzouhour Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soit 500/4249 dans l'immeuble dénommé «Ajmi 1» objet du TF n°51318 Tunis d'une contenance de 4249 m² sis à Zahrouni entre "Elmahala" et la route reliant Zahrouni et Tunis dans la région Elhrairiya cité Ezouhour Tunis.

Les parts indivises consistent en un terrain rectangulaire de 500m² de surface où est édifié un bâtiment relativement récent et en bon état composé de 3 étages, il se distingue par une façade principale sud est d'où son entrée principale ouvrant sur la voie Elhrairiya dans la direction du sud et par une 2 façade est surplombent la rue Abdelkrim Fadel cité Ezouhour - Tunis.

Le rez-de-chaussée d'une contenance de 428 m², il se compose de 7 locaux commerciaux dont un réservé à la zitouna banque à la Alhrairiya suivit d'un deuxième magasin ouvrant directe sur l'avenue Alhrairiya, les 5 autres locaux ouvrent sur la rue Abdelkrim Fadel.

2/ Le premier étage : d'une contenance de 462m² il comporte deux locaux l'un est occupé par l'administration de l'association «dar Alhadith Azaitouna» l'autre est exploité comme salle d'exposition des meubles.

3/ Le 2ème étage d'une contenance de 462 m² il contient trois habitations l'une exploitée en tant qu'école privée.

Mise à prix : (1.506.350.000) frais en sus.

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (903.900, 000DT).

La date et lieu de la vente : lundi le 26/01/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01724VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de quarante pour cent (40 %)

La créancière saisissante : La Banque Tuniso Libyenne, représentée par son représentant légal, société anonyme, immatriculée au registre du commerce auprès du Tribunal de première instance de Tunis sous le n°B19781996, inscrite au Registre National des Entreprises Identifiant

unique 0033272D, ayant son siège au Centre Urbain Nord, Tunis, élisant domicile chez son avocate Maître Wissem Bouaben, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir Tunis 1073, M.F 1118030/L (La créancière saisissante).

Le débiteur saisi : 1- La société Samar, représentée par son représentant légal, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce auprès du Tribunal de première instance de Sousse sous le n°B0967502015, inscrite au Registre National des Entreprises Identifiant Unique 1366668C, ayant son siège social à l'Avenue Mohamed El Ghazali, El Massaadine, Msaken 4070 (débitrice principale).

2- Madame Wassila, Bent Mohamed Ben Ettaii Brahem, épouse Moncef Ayed, titulaire de la carte d'identité nationale n°02944005, domiciliée au n°8, Rue Khalef El Fata, Sousse, profession non précisée, sans registre de commerce connu, (caution hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Wissem Bouaben Avocate à la cour de cassation, dont l'étude est sise au N°10 Rue 8003 étage 3 Montplaisir 1073 Tunis.

Désignation de l'immeuble objet de la saisie :

Le bien immobilier objet du titre foncier n°129843 Sousse consiste en une parcelle de terrain nu, constructible et destinée à l'habitation individuelle. Elle est située à Sidi Abdelhamid, dans le gouvernorat de Sousse, à environ 60 mètres de la plage et à environ 120 mètres du mausolée de Sidi Abdelhamid.

La parcelle donne, du côté est-sud, sur une voie non aménagée de 8 mètres de largeur, prévue au plan d'aménagement urbain. Sa superficie totale est de 249 m². Elle est actuellement clôturée par une clôture légère et exploitée pour l'élevage de volailles. Les limites du bien sont les suivantes :

Ouest : terrain nu appartenant aux héritiers Brahem, Sud : bâtiment appartenant à autrui,

Est : voie programmée de 8 mètres de largeur, Nord : terrain nu appartenant à Hichem Mokhnini.

Le bien se situe à l'intérieur du plan d'aménagement urbain de la commune de Sidi Abdelhamid (Sousse), dans une zone destinée à l'habitation et à la construction individuelle de type UA. Il correspond à la parcelle n°01 du plan, créée suite à l'exécution du jugement d'immatriculation volontaire n°10339 du 01/6/2006.

Le terrain est la propriété de Madame Wassila, Bent Mohamed Ben Ettaii Brahem, épouse Moncef Ayed.

Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble saisi après réduction de quarante pour cent (40 %) est fixée à quatre vingt neuf mille six cent quarante Dinars (89.640,000 DT) auxquels s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 sis à Rue Taher Sfar Sousse, le lundi dix neuf janvier deux mille vingt six (19/01/2026), à partir de 9 heures.

Visite et constat des lieux : chaque jour et pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sousse 1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025404374VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71 280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : TUNISIAN SAUDI BANK, immatriculée au registre des entreprises sous l'identifiant unique N°0013026 son Avocat Elu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Najla Rahmen CIN 07019523 demeurant au n°04 Rue Al Manfalouti, Khaznadar, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 5.5173/432 revenant à la partie saisie dans le titre foncier n°65605 Tunis, dénommé «Ain Azouz», il s'agit d'un lot de terrain d'une superficie de 430m2.78 situé à Sidi Daoud, La Marsa, Tunis.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 353 822d 431.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 27/01/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025404392VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : Sté CLASS ALU SARL, inscrite au RNE sous le

n°975143J/A/M/000, ayant son siège social 74 rue Ibn Jazzar Bhar Lazreg Sidi Daoued La Marsa Tunis.

Partie saisie : Lassaad Hajjaji (C.I.N n°05724508) demeurant 5 Rue de Kef Médenine et aussi route de Zarzis Km 4 Houmt Souk 4179 Djerba.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet T.F.49799 Médenine dénommé El Hana d'une superficie de 4046 m² sis village ancienne Omra délégation Sidi Makhlouf consistant en un terrain sur lequel est construit une Villa à usage d'habitation repartie en un R.D.C d'une superficie couverte de 127,8m² - un 1er étage d'une superficie de 88m², planté en arbres fruitiers.

Mise à prix : (556.971,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Lundi 02 Février 2026 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Médenine à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025404394VEPA1

Avis aux créanciers

Avis au créancier

Décision judiciaire de première instance Tunisie de liquider le parti politique "7arket el jabbha echaibia Elwahdaoui" au lieu 91 rue 09 Avril Tunisie nommant Maître Hamrouni Houda liquidatrice pour les créanciers donnant les dettes dans 30 jours après cet annonce au J.O.R.T aux bureaux de la liquidatrice rue 76 Carthage étage3 b°5 tél 29499428.

2025R03649VEPA2

Désignation d'un liquidateur

En vertu de l'ordonnance de référé n°20068, rendue par le Tribunal de première instance de Béja en date du 14 octobre 2025, il a été décidé de désigner Madame Hanan Hammami en qualité de liquidatrice de la succession de feu Ali Mastouri.

Il lui a été confié la mission d'inventorier les éléments de la succession, d'en fixer la consistance, d'en assurer l'administration, ainsi que d'élaborer un projet de partage entre les héritiers, soit à l'amiable, soit par voie judiciaire.

Par ailleurs, le Juge de l'Intérêt et de la Liquidation près le Tribunal de première instance de Béja a été désigné en qualité de juge contrôleur des opérations de la liquidatrice.

Téléphones de la liquidatrice : 52500117/29381523

Adresse : Rue d'Oran, zone industrielle de Ben Arous, auprès de la société SAMI.

2025R03671VEPA2

Jugement de mise en faillite

SARL STE SOMECO

ID : 0761724P

La chambre consultative siégeant au Tribunal de première instance d'Ariana a rendu, en date du 21 novembre 2025, dans l'affaire n° 346 concernant la SARL - STE SOMECO, un jugement de première instance constatant l'état de cessation de paiements de ladite société à compter du 17 août 2022 et déclarant sa faillite.

Le jugement a, en outre, désigné Mme la juge Haïfa EL ADEB en qualité de juge-commissaire de la faillite et M. Safouen Gaddour en qualité de syndic, l'a autorisé à procéder, chaque fois que la nécessité l'exige, à l'apposition des scellés sur les locaux, biens et documents de la société, et a ordonné l'affichage, la publication et la publicité d'un extrait dudit jugement conformément à la loi, les frais légaux, y compris le droit d'enregistrement du jugement, étant considérés comme des frais privilégiés supportés sur les fonds de la faillite.

Avis au créancier pour enregistrer leurs dettes selon la loi en vigueur veuillez contacter le syndic en faillite Mr Safouen Gaddour adresse résidence Cherayet 02 avenue du Sahel 2013 Ben Arous.

Tél : 20303839 Fax : 36792730 Email : gsafouen@outlook.com.

2025R03672VEPA2

Faillite de la société EXEC SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°615 le 12/10/2017 à l'encontre de la société AXEC SARL I.U 0826204A, en désignant Rached Zaghdoudi syndic de faillite selon l'ordonnance daté le 14/11/2025. Les créanciers sont tenus de reproduire leurs créances avec justificatif dans le délai légal au bureau de Rached Zaghdoudi sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2025R03674VEPA2

Société LA BICHE A LAIT

Siège social : Route Kalaa Sghira, Chatt Romman, 4022, Akouda

Identifiant unique : 1405995K

Suivant décision de son Excellence Juge des Séquestres et des liquidations au tribunal de première instance de Sousse2 en date du 5/12/2025, il a été ordonné la clôture des travaux de Mandatement judiciaire objet de l'affaire N°84 pour non existence de la société et la non nécessité de poursuivre les travaux du Mandataire Judiciaire.

2025S01705VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°25/23793 émanée de président du tribunal de première Instance de Monastir en date du 15/12/2025 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidateur sur les biens de Mourad Jwilli et Zahra Jabeur Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél : 54515380/98227742/73425111. Tout Intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S01706VEPA2

République Tunisienne Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance de Sfax 2

Le 18/12/2025 le juge commissaire au Tribunal de 1ère instance de Sfax 2 a rendu dans l'affaire 176 son ordonnance de l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers consignés à la caisse de dépôt et consignation sous le numéro M067269 du 21/11/2025 et du montant de 49.690,000 D.

Suite à la requête déposée par l'avocat Mohamed TAHAR TURKI pour le compte de son client Banque Tunisienne de Solidarité contre le débiteur Ghazi Ben Abdelaziz Njeh et les autres créanciers désignés dans l'ordonnance sur requête de consignation des deniers.

Et conformément aux dispositions de l'article 468 CPCC : Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

Cet avis est rendu conformément aux articles 466 et 467 cpcc.

2025X01713VEPA2

Jugement en référée

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société «AFDHAL SCHOOL»

Société SARL

Capital : 25500

RNE : 1559052 V

Adresse : Rue Edahmeni cité Hedi Nouira Bourj Lwzire 2058 Ariana

En vertu du jugement en référée n°87052 émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis le 28/10/2025 il a été décidé la nomination de Mme Trabelsi Karima sise à l'avenue 02 Mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau N°112 Mannouba en qualité d'un Administrateur Judiciaire pour la convocation d'une assemblée générale de la société "AFADHEL SCHOOL" pour Mise à jour du registre des actionnaires.

2025404291VEPA2

Changement et Nomination d'administrateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Vice-Président du Tribunal de première instance de Manouba, en date du 20/11/2025, dans l'affaire n°192 il a été décidé la nomination de Mme Ouertani Awatef en qualité d'administrateur judiciaire à titre de remplacer Mme Khelifi Sihem Toute personne intéressée doit contacter l'administrateur dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fadaili, 1er étage bureau 103 route Mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2025404372VEPA2

Avis aux créanciers

Jugement rendu en matière de Règlement Judiciaire

Poursuite de l'activité de la

Société les beaux rivages HOTEL MEDITERRANEE

Siège social : Hammamet 8050

IU : 0009916C

Par jugement rendu le 18/12/2025 dans l'affaire N°259, le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia a décidé ce qui suit :

1- Déclarer la Société les beaux rivages HOTEL MEDITERRANEE en état de cessation de paiement à compter du 18/12/2021 et la possibilité de poursuivre ses activités.

2- Autoriser la poursuite de l'activité de la société Beaux Rivages sur la base du plan de redressement suivant :

- Cession d'un bien de la société "villa" hors exploitation non nécessaire à la poursuite de l'activité touristique.

- Affecter le produit de cession au paiement partiel des dettes d'Amen Bank et de la Banque de Tunisie.

- Rééchelonner le reliquat de la dette d'Amen Bank sur une période de 12 ans avec un taux d'intérêt annuel TMM+ 2

- Rééchelonner le reliquat de la dette de la Banque de Tunisie sur une période de 05 ans avec un taux d'intérêt annuel TMM+ 5

- Régler la totalité de la dette de la BIAT en une seule fois.

3- Désigner Madame Nour El Houda Ben Brahem en qualité de juge commissaire

4- Désigner en qualité de commissaire à l'exécution Mr Slah GUEDOUAR chargé du suivi de l'exécution du plan de redressement sous le contrôle du juge commissaire Madame Nour El Houda Ben BR

5 - Interdire la cession des biens meubles et immeubles de la société beaux rivages durant toute la période d'exécution du plan de redressement sans avoir l'autorisation du tribunal.

6- Autoriser l'insertion dudit jugement au Registre National des Entreprises et au JORT et informer la commission de suivi des entreprises économiques.

2025404385VEPA2

Société IDS Information Technology and Engineering

MF : 1058618A

En vertu d'une décision de juge commissaire du tribunal de première instance de Tunis en date du 27/11/2025 dans l'affaire N°165 l'administrateur Anis Ettaieb : 100 rue du Bacha RDC bureau 8 Tunis. Tél : 26.735.461/98.919.691, annonce la clôture de l'affaire d'administration judiciaire de la SOCIETE IDS Information Technology and Engineering : MF : 1058618A située à la Résidence Meriem Apt A9 Rue du lac Mâlaren les Berges du Lac Tunis.

2025404395VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'A.G.E

Société COMAPRIM S.A

Au capital de 4400.000 DT

A4-4 IQ SMART BUILDING & BUSINESS CENTER

4ème étage - Boulevard Qualité de La Vie - Le Kram 2015 Tunis

Matricule Fiscal 0539845 D

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 16/12/2025 la société CO.MA.PR.IM convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.E de la société qui se réunira en date du 26/01/2026 à 10h du matin au siège de la société LAFICO TUNISIE sise au A4-4 IQ SMART BUILDING & BUSINESS CENTER 4ème étage Boulevard Qualité de La Vie - Le Kram 2015 Tunis.

et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ La pérennité de l'exploitation selon l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2025R03631SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SODEK - SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166 X

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 30 Janvier 2026 à 15h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et les délais de convocation de l'assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2024,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024,

6. Approbation des conventions réglementaires conclues par la société, régies par l'article 200 du (C.S.C).

7. Fixation de jeton de présence relatif à l'exercice 2024,

8. Quitus aux Administrateurs,

9. Nomination des membres du conseil pour les années 2026-2027-2028.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2025R03666SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

S.A au capital de 1 500.000 dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km 13 Boumhel

Identifiant Unique N : 1597377C

Messieurs les actionnaires de la société "TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 26/01/2026 à 10h00 à Boumhel Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes,

2) Augmentation du capital social de la société d'un million cinq cent mille Dinars (1 500 000 dt) par la création de 15000 actions nouvelles en numéraires; conditions et modalités de l'émission,

3) Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réaliser l'augmentation du capital dans les conditions fixées par l'Assemblée,

4) Modifications corrélatives des statuts,

5) Pouvoirs pour accomplir les formalités.

2025R03669SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY

S.A. au capital de 1 500.000 dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km 13 Boumhel

Identifiant Unique N : 1597377C

Messieurs les actionnaires de la société "TRUCK INTERNATIONAL MOBILITY" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 23/01/2026 à 10h00 à Boumhel Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration

2. Approbation de la cession à Monsieur Férid ABBAS des 3650 actions détenues par la Société STAROIL

3. Approbation de la cession à Monsieur Sadreddine ABBAS des 3650 actions détenues par la Société SEFINA SICAF SA,

4. Approbation de la cession à Monsieur Sadreddine ABBAS de 1800 actions et à Mademoiselle Chiraz ABBAS de 1800 actions, détenues par la Société CGM,

5. Approbation de la cession à Madame Nadia ABBAS des 100 Actions détenues par la Société d'Investissements Industriels SARL

6. Modifications corrélatives des statuts,

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2025R03670SANB3

Société COMAPRIM S.A

Au capital de 4400.000 DT

A4-4 IQ SMART BUILDING & BUSINESS CENTER

4ème étage - Boulevard Qualité de La Vie - Le Kram 2015 Tunis

Matricule Fiscal : 0539845 D

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 16/12/2025, la Société COMAPRIM, convoque ces actionnaires pour assister à l'AGO de la Société qui se réunira en date du 26/01/2026 à 10h du matin au siège de la Société LAFICO TUNISIE, A4-4 IQ SMART BUILDING & BUSINESS CENTER 4ème étage - Boulevard Qualité de La Vie - Le Kram 2015 Tunis.

En vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de la Société pour l'année 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

3- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la Société relatifs à l'exercice 2024.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

7- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

2025R03673SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire en vertu de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales et des dispositions statutaires de la société Palmawood

«PALMA WOOD SA»

Société anonyme

Au capital de 10 114.000 dinars

Divisé en 1 011.400 actions de 10 dinars chacune

Identifiant unique : 1495406Z

Siège social : Immeuble Vogue 8ème étage appartement 8 B.1 - 4054 Sahloul - Sousse

Nous, soussignés, les actionnaires de la société anonyme « PALMA WOOD » détenant une majorité de 84,33% du capital social, soit 853 000 actions sur un total de 1 011 400 actions, convoquons l'Assemblée Générale Ordinaire en vertu de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales, à se réunir le Mercredi 21 Janvier 2026 à 10 Heures au siège de la Banque de Tunisie, situé au 2 rue de Turquie 1001 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;

2. Examen de la situation de la société PALMA WOOD;

3. Révocation d'un administrateur;

4. Nomination d'un administrateur;

5. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2025404378SANB3

MENINX

Société anonyme

Au capital de 81 000 000 dinars

Siège social : 15, avenue de Carthage, 1000 - Tunis

IU : 1014721 J

Messieurs les Actionnaires de la société «Meninx Holding» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 6 février 2026 à 11 Heures, au siège de la société sis au 15 Avenue de Carthage - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire relatif aux modifications apportées aux statuts de la société;

3. Approbation des modifications apportées aux statuts de la société;

4. Approbation de la mise à jour et la conformité juridique des statuts ;

5. Pouvoirs et formalités.

2025404381SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BUREAU D'ETUDES ARABE TUNISO LIBYEN

Société anonyme

Au capital 380 000 D

Siège social : 5 Rue El Warda 2080 Ariana

Immatriculé au R.C de Tunis sous le n°B171791996

Matricule Fiscal : 312360 G

N° Employeur / C.N.S.S : 206002/71

Les Actionnaires du BEATL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège du bureau, le 19 Janvier 2026 à 10 H du matin afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination de scrutateur

2- Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2024

5- Affectation des résultats de l'exercice 2024

6- Approbation des conventions règlementaires prévues par l'article 200 du code des Sociétés Commerciales

7- Quitus aux membres du Conseil d'administration et au Président Directeur Général.

8- Jetons de présence alloués aux membres du Conseil.

9- Pouvoirs pour formalités de publication légales.

2025404388SANB3

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en vertu de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales et des dispositions statutaires de la Société Palmawood

«PALMA WOOD SA»

Société anonyme

Au capital de 10 114.000 dinars

Divisé en 1 011.400 actions de 10 dinars chacune

Identifiant unique : 1495406Z

Siège social : Immeuble Vogue 8ème étage appartement 8 B.1 - 4054 Sahloul - Sousse

Les actionnaires de la société «PALMA WOOD» Société anonyme détenant une majorité dépassant les 84,33% du capital social, soit 853000 actions sur un total de 1 011 400 actions, convoquent l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales, et ce pour le Mercredi 21 janvier 2026 à 11 Heures au siège de la Banque de Tunisie, situé au 2 rue de Turquie 1001 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation ;

2. Modifications des statuts ;

3. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2025404391SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 600.000 Dinars

Siège social : Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan - Sidi Daoud 2046 - La Marsa

Identifiant Unique : 0323601P

Les actionnaires de la société «NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE» société anonyme, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 02 Février 2026 à 10h00 dans les locaux du Groupe KILANI sis au 25 rue 8603 - Zone Industrielle - la Charguia 1 2035, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Distribution de réserves libres;

3. Pouvoirs pour formalités.

2025404396SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

NEW PLAST COMPANY «SA»

Société anonyme

Au capital de 1.550.000 Dinars

Siège social : Bureau A.2.3 Imm Cléopâtre, Centre Urbain Nord

IU : 1282432V

Messieurs les actionnaires de la société NEW PLAST COMPANY "SA" sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 28 janvier 2026 à 10 heures au siège social de la société ATD SICAR sis à la rue Lac Léman, résidence Regency Bloc A 2ème étage 1053 Les Berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital ;

2. Décision de l'Augmentation du capital social de la société à titre irréductible et à titre réductible ;

3. Modification corrélative des statuts de la société ;

4. Décision d'ouverture d'un établissement secondaire de la société ;

5. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

2025404402SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SODEK - SICAR

Société anonyme

Au capital de 6.236.055,000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - en face de la BCT Kasserine - 1200

I.U : 594166 X

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement Economique de Kasserine (SODEK-SICAR) sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 30 Janvier 2026 à 16h00 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de la situation de la société conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales.

2. Réduction et augmentation du capital et mise à jour des statuts.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2025R03667SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2024

La Société Mutuelle Centrale de Services Agricoles «MOTOCOP»

RNE : 0033535H

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Capital social : 328 950 DT

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale de services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024

qui se tiendra le jeudi 15 Janvier 2026 à 10h00, au siège social pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024

2) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2024

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

4) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2024

5) Affectation des résultats

6) Quitus aux membres du conseil d'administration

7) Examen du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027.

8) Cooptation de nouveaux adhérents

9) Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration

A/ Les candidatures au conseil d'administration doivent parvenir au nom du président du conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social au plus tard le 9 Janvier 2026 à 16h et la date du cachet du bureau d'ordre central faisant foi.

B/ Tout adhérent peut examiner au siège de la société mutuelle les P.V du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue de l'assemblée.

C/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

D/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2025404411SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société Mutuelle centrale de services agricoles

«MOTOCOP»

Siège social : 24 Rue de Guinée 1002 Tunis

RNE : 0033535H

Capital social : 328950 DT

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale des services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 15 Janvier 2026 à 12H00 au siège social pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social par l'admission et l'acceptation de nouveaux associés.

a/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

b/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise adhérente.

2025404412SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le Public est informé que Monsieur Lassed Oun titulaire de la C.I.N n°08456849, résident à l'avenue Okba Ben Nafaa Sidi Bou Ali du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°27251 en date du 20 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie sous le nom de la société "OULED KILANI OUN" consistant en une Huilerie située à la route de Tunis route nationale n°1 Sidi Bou Ali, délégation Sidi Bou Ali, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Sidi Bou Ali.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Sidi Bou Ali, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le Public est informé que Monsieur Ahmed Boukadida titulaire de la C.I.N n°08428835, résident à l'avenue al Habib Boukhatfa Kalaa Kbira du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°26361 en date du 9 octobre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie située à Ahel Jmiye Kalaa Kbira, délégation Kalaa Kbira, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Kalaa Kbira.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Kalaa Kbira, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Le public est informé que la SOCIETE D'ENTREPOSAGE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES dont le siège social est situé à la Route de Menzel Bouzelfa Km 2 Soliman a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n°30220 en date du 02/12/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à la Route de Menzel Bouzelfa Km 02 Soliman conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneure de Nabeul ou le président de la municipalité de Soliman ou le délégué de Soliman dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Nourredine Amari a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°23536 en date du 12 décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise au Gtayter de la délégation de Bouhajla du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Bouhajla. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Bouhajla ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Souhaiel ben Hedi ben Abdelkader Souissi, né à Nabeul le 14/5/1978, titulaire de la CIN n° 06337196, annonce avoir perdu le titre de propriété N°10884/06 relatif au titre foncier N°600253 Nabeul sis à Dar Chaabane El Fehri Nabeul, et qu'il a déclaré la perte du titre de propriété tel qu'il appert du certificat de perte délivré par la police de Dar Chaabane El Fehri en date du 13/5/2025 sous le numéro 408.

2025R03644DIVD2

Appel d'offres vente véhicule utilitaire léger Volkswagen Caddy

Appartenant à la société tunisienne italienne d'éclairage TILC

Société en liquidation

IU : C0865520

Conformément à la décision du procès-verbal extraordinaire établi par huissier notaire maître Mostapha Ben Hedi Omri le 16 janvier 2024 et inscrit dans le registre national des entreprises le 24 janvier 2024 quittance 2024F44595491. Maître Mariem Belhaj Oun en sa qualité de liquidatrice de la société tunisienne italienne d'éclairage informe qu'il a été décidé l'ouverture d'appel d'offres pour la vente de véhicule utilitaire léger Volkswagen caddy appartenant à la société précitée, suite à la décision du juge - commissaire de la liquidation rendu le 9 décembre 2025.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le bureau de la liquidatrice sis au 9 rue Belgique 3ème étage Tunis, pour retirer le cahier de charges préparé à cet effet en contre 300,000 dinars, non remboursable.

Les personnes désireuses de participer doivent retirer le cahier de charges, le remplir et le retourner au bureau de la liquidatrice par lettre recommandée avec accusé de réception, sous pli fermé portant exclusivement la mention : à ne pas ouvrir - Confidentiel- Appel d'offres pour l'acquisition de véhicule utilitaire léger Volkswagen caddy.

La date limite de la réception des offres est fixée au plus tard de 15 Janvier 2026 le cachet de poste faisant foi.

Les participants aux offres peuvent constater le véhicule objet de l'appel d'offres après avoir fixer un rendez-vous préalable avec la liquidatrice par le téléphone 95887836.

2025R03659DIVD2

Appel d'offres vente véhicule utilitaire léger Peugeot Partner

Appartenant à la société tunisienne italienne d'éclairage TILC

Société en liquidation

I.U : C0865520

Conformément à la décision du procès verbal extraordinaire établi par huissier notaire maître Mostapha Ben Hedi Omri le 16 janvier 2024 et inscrit dans le registre national des entreprises le 24 janvier 2024 quittance 2024F44595491 Maître Mariem Belhaj Oun en sa qualité de liquidatrice de la société tunisienne italienne d'éclairage informe qu'il a été décidé l'ouverture d'appel d'offres pour la vente de véhicule utilitaire léger Peugeot Partner appartenant à la société précitée, suite à la décision du juge - commissaire de la liquidation rendu le 9 décembre 2025.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le bureau de la liquidatrice sis au 9 rue Belgique 3 étage Tunis, pour retirer le cahier de charges préparé à cet effet en contre 300,000 dinars, non remboursable.

Les personnes désireuses de participer doivent retirer le cahier des charges, le remplir et le retourner au bureau de la liquidatrice par lettre recommandée avec accusé de réception, sous pli fermé portant exclusivement la mention : à ne pas ouvrir- Confidentiel- Appel d'offres pour l'acquisition de véhicule utilitaire léger Peugeot Partner.

La date limite de la réception des offres est fixée au plus tard de 15 Janvier 2026 le cachet de poste faisant foi.

Les participants aux offres peuvent constater le véhicule objet de l'appel d'offres après avoir fixer un rendez-vous préalable avec la liquidatrice par le téléphone 95887836.

2025R03660DIVD2

Appel d'offres vente des équipements et matériels appartenant à la société tunisienne italienne d'éclairage TILC

Société en liquidation

I.U : C0865520

Conformément à la décision du procès-verbal extraordinaire établi par l'huissier notaire maître Mostapha Ben Hedi Omri le 16 janvier 2024 et inscrit dans le registre national des entreprises quittance n°2024F44595491 le 24 janvier 2024. Maître Mariem Belhaj Oun en sa qualité de liquidatrice de la société tunisienne italienne d'éclairage informe qu'elle a été décidé l'ouverture d'appel d'offres pour la vente des équipements et matériels de la société précitée, suite à la décision du juge-commissaire de la liquidation rendu le 9 décembre 2025.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le bureau de la liquidatrice sis au 9 rue Belgique 3ème étage Tunis, pour retirer le cahier des charges préparé à cet effet en contre 300,000 dinars, non remboursable.

Les personnes désireuses de participer doivent retirer le cahier des charges, le remplir et le retourner au bureau de la liquidatrice par lettre recommandée avec accusé de réception, sous pli fermé portant exclusivement la mention : à ne pas ouvrir - Confidentiel- Appel d'offres pour l'acquisition de matériel de la société tunisienne italienne de l'éclairage.

La date limite de la réception des offres est fixée au plus tard de 15 Janvier 2026 le cachet de poste faisant foi.

Les participants aux offres peuvent constater les équipements objet de l'appel d'offres après avoir fixer un rendez-vous préalable avec la liquidatrice par le téléphone 95887836.

2025R03661DIVD2

Avis

Les héritiers de Sadok ben Sadok Boujelben sa femme Soulef Ben Amira et ses fils Mohamed et Ahmed et Hassen annoncent que le titre de propriété de leur auteur qui est un acte d'achat enregistré à Sfax le 23/9/1986 N°3586 rédigé par les notaires Hammouda Khabou et Mohamed Koubaa d'un terrain bâti dune superficie approximative de 1800 m sis à Sfax route el Ain km 5 a disparu ils veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X01715DIVD2

Avis

Mme Mabrouka Abdellewi titulaire de la carte d'identité n°05973936 annonce la disparition de son titre de propriété n°13/144319 du titre foncier n°35096 Sidi Bouzid.

2025X01716DIVD2

Avis

Monsieur Younes Ben Hamed Ben Abderrahmen Alila avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 764 m² sise à la route Ain Km 3.5 Zanket Kamakam Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X01719DIVD2

Société RESIDENCES MEDITERRANEES - SARL En Faillite

I.U : 0326376N

Dans le cadre du jugement N°839 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 10 Janvier 2023, Le syndic de faillite de la société se propose de mettre en vente par appel d'offres 6 locaux commerciaux sis à coté de l'autoroute Tunis - Sousse au niveau de la région de Barakat Essahel - Hammamet :

- 1er local : objet de titre foncier N°618114 Nabeul d'une superficie de 75 m²,

- 2ème local : objet de titre foncier N°618115 Nabeul d'une superficie de 38 m²,

- 3ème local : objet de titre foncier N°618116 Nabeul d'une superficie de 38 m²,

- 4ème local : objet de titre foncier N°618119 Nabeul d'une superficie de 27 m²,

- 5ème local : objet de titre foncier N°618121 Nabeul d'une superficie de 148 m²,

- 6ème local : objet de titre foncier N°618122 Nabeul d'une superficie de 38 m².

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du syndic de faillite, domicilié à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B 7ème Etage - 1002 Tunis - Tél : 71830168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars non remboursable.

La visite des locaux est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le cabinet de syndic de faillite.

Dernier délai de réception des offres le 15 Février 2026, le cachet de la poste fait foi.

2025404369DIVD2